Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité | Gratuit

n° 396 | Décembre 2021

Édito

Nouveau mandat, nouveaux défis

L'AMF sera plus que jamais au service des communes



Au lendemain de mon élection à la présidence de l'AMF, dans le cadre de son 103^e Congrès, je souhaite vous exprimer ma gratitude pour votre confiance et mon sentiment de responsabilité à l'égard de l'ensemble des maires et présidents

d'intercommunalité. Je veux vous assurer de ma détermination et de mon engagement total pour défendre la cause des maires et de nos communes durant les trois prochaines années. Notre association est bien celle de tous les maires de France.

Forts de cette représentativité et de cette légitimité, nous allons engager avec l'État un dialogue loyal et exigeant pour défendre la nécessité d'une grande loi de décentralisation au service des libertés locales et du principe de subsidiarité. Le projet de loi « 3DS » en cours de discussion au Parlement ne répond pas aux enjeux. Il est urgent de renforcer les compétences de proximité des communes, notamment dans les domaines de la santé, du logement, de la culture et du sport. L'AMF et Territoires Unis feront des propositions en ce sens dans les prochaines semaines.

Nous allons également plaider auprès de l'État pour qu'il garantisse l'autonomie financière et fiscale des collectivités. Nous lui proposerons d'élaborer un pacte financier et fiscal de mandature qui pourrait se traduire par une loi de programmation financière des collectivités.

L'État doit aussi simplifier l'action publique, arrêter de produire toujours plus de normes qui entravent les initiatives locales et coûtent cher aux collectivités, et associer ces dernières à l'élaboration des textes législatifs et règlementaires concernant leur action.

L'AMF renforcera enfin ses services aux élus, notamment pour les maires confrontés à la gestion d'une situation de crise, et soutiendra davantage encore les petites communes rurales dépourvues d'ingénierie technique, juridique et administrative dans le montage de leurs projets.

David LISNARD



Résolution générale 2021 de l'AMF

Votée à l'unanimité par le Bureau de l'AMF, le 18 novembre, la résolution générale du 103^e Congrès demande davantage de décentralisation, l'application du principe de subsidiarité et le renforcement de l'autonomie financière et fiscale des collectivités.

Le maire au cœur des décisions

L'AMF veut remettre le maire au cœur des grandes décisions d'aménagement de son territoire, qu'il s'agisse du logement ou, par exemple, d'implantations d'éoliennes. La compétence en matière de PLU doit être réaffirmée comme une compétence communale par définition et intercommunale par exception.

L'AMF exige également un réel pouvoir réglementaire « pour pouvoir agir pleinement » et appelle à la fin des tutelles juridiques en supprimant le déféré préfectoral. Elle déplore la « dangereuse épée de Damoclès » pénale qui pèse sur les élus avec les textes sur le conflit d'intérêt et la prise illégale d'intérêt.

Remettre à plat la fiscalité locale

Cette nouvelle étape de la décentralisation devra bien évidemment « garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales ». L'AMF considère aujourd'hui que le principe d'autonomie financière, pourtant énoncé par la Constitution, n'est plus qu'un « principe bafoué ». L'AMF fait la proposition de dédier une fiscalité à chaque strate de collectivité.

Cette nouvelle étape suppose également de « sanctuariser » les dotations, de les « indexer » mais aussi de les laisser « libres de toute affectation ». Contrairement à la DETR et à la DSIL aujourd'hui. L'association souhaite qu'une loi de finances annuelle spécifique retrace l'ensemble des relations financières et fiscales avec l'État. L'AMF demande enfin l'application du principe de subsidiarité. « Il nous faut ouvrir le chantier de nouveaux transferts de compétences aux communes pour que la proximité du service public devienne une règle d'or. » Autrement dit, les maires souhaitent pouvoir intervenir dans le domaine de la santé (gouvernance des hôpitaux, vaccination, lutte contre les déserts médicaux) et ont besoin pour cela d'un fondement juridique. Le principe de subsidiarité devrait aussi pouvoir prendre corps dans les domaines du sport et de la culture.

L'AMF présentera ses propositions aux candidats à l'élection présidentielle et souhaite acter un « Pacte républicain ». Retrouvez toute la synthèse du 103^e Congrès sur www.amf.asso.fr

Les temps forts du 103e Congrès

ILS ET ELLES ONT DIT ...



Emmanuel Macron Président de la République « Il a fallu prendre des décisions rapides. Vous étiez là. aux côtés de

l'État. À chaque étape vous avez été là, je vous en remercie, et ce ne sont pas des mots : notre capacité à tenir, ce fut la vôtre, avec vos élus et vos agents, qui ont joué un rôle irremplaçable aux avant-postes de cette bataille. Je vous dis la reconnaissance de la Nation ».



Président de l'AMF « Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité qui ont fait le choix de ma candidature.

(...) Je veux par ailleurs dire aux maires qui ont fait un choix différent que je serai aussi à leur service. Notre association est bien celle de tous les maires de France et je serai le garant de cette représentativité comme de l'indépendance de l'AMF. C'est là que résident notre légitimité et notre crédibilité. (...) Nous allons porter la voix des maires encore plus haut parce que nous sommes les piliers de la République ».



Gérard Larcher Président du Sénat « Les maires ont connu deux grandes crises : une crise sociétale, la crise des gilets jaunes et une

crise sanitaire et à chaque fois avec les départements, avec les régions, les maires ont fait face dans une citoyenneté engagée (...). Qu'aurait été le grand débat (...) sans les maires, sans leur participation, sans leur rôle apaisant (...), qu'aurait été la crise sanitaire, les centres de vaccination, s'il n'y avait pas eu ce travail en complémentarité, communes, départements, régions mais aussi État car je n'oppose pas l'État à Territoires Unis.

Nous avons besoin d'un État local fort, nous avons besoin d'un État local puissant. (...) Pour relever ce pays, pour relever les défis, si on n'utilise pas le levier des collectivités territoriales, on n'y arrivera pas. »



François Baroin Président d'honneur de l'AMF « Territoires unis est l'un des mouvements dont je suis le plus fier. Nous

l'avons créé avec l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France car l'État n'avait pas respecté sa parole vis-àvis des départements sur la prise en charge financière des mineurs non accompagnés, et avait créé les contrats encadrant les dépenses des collectivités. Territoires unis n'est pas une machine contre l'État. C'est un mouvement qui préserve les libertés locales et coordonne l'action des associations. Il doit être préservé ».



Eric Dupond-Moretti
Ministre de la
Justice
« Je me tue à le dire :
c'est le rôle des procureurs d'expliquer
le fonctionnement

de la Justice à vous les maires, premiers serviteurs de la République! Il faut faire remonter directement les dysfonctionnements. Dites-le moi, écrivez-moi! Il ne doit pas y avoir un seul maire qui n'ait aucun contact avec le procureur ou son délégué. (...) Je viens d'avoir l'idée de créer un groupe de travail pour voir comment améliorer les relations entre les maires et la Justice ».



André Laignel
Premier viceprésident délégué
de l'AMF
« Quand l'État cadenasse l'action des
collectivités, les élus
locaux deviennent

des figurants. La libre administration est en

guenille, l'autonomie financière et fiscale fantomatique. (...) Le gouvernement a nationalisé la fiscalité locale remplacée par des dotations. Nos budgets sont devenus des budgets annexes de l'État. (...) Il faut rendre de la liberté aux communes. Nous ne sommes pas en guerre contre l'État mais nous souhaiterions que l'État nous laisse en paix. Nous attendons une grande loi de décentralisation, ce que n'est pas la loi 3D qui n'a aucun relief ».



Anne Hidalgo
Maire de Paris
« N'attendons pas la
prochaine crise pour
redécouvrir que la
France se tient
quand elle sait unir
ses forces et s'ap-

puyer sur ses maires. (...) Les maires sont indispensables pour assurer la cohésion du pays. Face aux crises, l'État a fait son possible, mais les collectivités ont fait tout le reste. Le moment est venu d'un État qui accompagne, qui veille aux grands équilibres mais qui se dispense parfois de contrôles tâtillons, de complexifications, de créations de normes ou de doctrines souvent difficiles à comprendre ».



Philippe Laurent Maire de Sceaux (92) « J'adresse mes sincères félicitations à David Lisnard, nouveau Président de l'AMF, et aux

membres du bureau et du comité directeur élus. (...) J'affirme notre volonté de porter leur voix tout le long du mandat afin de garantir le respect de l'esprit de l'AMF: une association pluraliste, indépendante, utile et efficace (...). Dans cet esprit de rassemblement, mon équipe et moi-même sommes naturellement disponibles pour travailler dans l'intérêt des communes et des maires de France. Vous pouvez compter sur notre engagement (...). »



Les élus d'Outre-mer aux avant-postes

L'actualité de ces dernières semaines aux Antilles démontre, de nouveau, à quel point les Outre-mer sont vulnérables aux crises (sanitaire, sociale, sociétale, économique) déclenchées par la pandémie de Covid-19 et comment elle a mis « en lumière leurs difficultés structurelles » hors norme. Lors de la réunion des élus locaux d'Outre-mer, le 15 novembre dernier, en ouverture du 103e Congrès, les maires ont pu témoigner, de la gestion centralisée de la crise par l'État, et de son manque de concertation avec les élus locaux. Les débats ont pu confirmer que l'urgence sociale nécessitait un traitement équitable des finances publiques avec les communes de la métropole pour qu'elle puisse continuer à investir et lutter contre la crise tout en prenant en compte l'indispensable différenciation dans la mise en œuvre des politiques publiques, en adaptant les normes à leurs spécificités. Cela rejoint les demandes récurrentes de l'AMF en matière de territorialisation des décisions co-construites avec les maires.

Opération #présentspourlesélus

Mues par une volonté commune d'accompagner les élus dans l'exercice quotidien de leurs missions, l'AMF et la Gendarmerie travaillent en lien étroit pour les associer pleinement à la mise en œuvre des politiques territoriales de sécurité et de prévention. Dans cette optique et dans la continuité du Beauvau de la sécurité, la Gendarmerie a souhaité lancer l'opération #présentspourlesélus. Elle poursuit trois objectifs : consulter les élus sur la qualité du service rendu par les unités de gendarmerie ; amplifier la mobilisation des échelons territoriaux (brigades,...) sur les dispositifs déjà en vigueur ; proposer plusieurs mesures nouvelles articulées autour du contact numérique, de la proximité physique et de l'interactivité avec le maire. Le directeur général de la Gendarmerie a adressé un courrier à tous les maires de France le 17 novembre. Voir www.amf.asso.fr / réf. BW41025

Revivez le Congrès sur le site

Le 103^e Congrès a rassemblé plus de 8 800 participants, dont plus de 4 404 maires et présidents d'intercommunalité. Le SMCL a accueilli plus de 58 000 visiteurs. L'évènement a été couvert par 218 médias. Revivez ce 103^e Congrès sur le site Internet de l'AMF: des vidéos, des comptes rendus des débats, les interviews exclusives d'AMF TV, MairesTV, des photos, les publications du congrès ainsi que la résolution générale adoptée à l'unanimité par le 103^e Congrès. Consulter www.amf.asso.fr

La loi SRU et le ZAN : l'AMF entendue



Sur la révision de la loi SRU, la commission des lois de l'Assemblée nationale a retiré la plupart des modifications apportées au dispositif par le Sénat mais les discussions se poursui-

vent sur certains points avec le gouvernement.

Ainsi, l'AMF se félicite d'avoir été entendue sur la nécessité de rendre glissant le calendrier d'objectif et de mettre fin à l'échéance couperet de 2025.

Il importe pour l'AMF de revenir aux dispositions apportant de la souplesse aux communes notamment concernant le droit à l'adaptation des objectifs SRU qui dépendent encore trop aujourd'hui de caractérisations rigides ne prenant en compte que partiellement les difficultés de certaines communes à rendre disponible du foncier pour construire des logements, par exemple en zone littorale. Notamment l'assouplissement du critère de seuil de 50 % d'inconstructibilité du territoire urbanisé et la prise en compte des autres zones de recul du trait de côte prévues dans la loi Climat pourraient constituer, avec l'accord du gouvernement, un point d'aboutissement de la discussion parlementaire. Concernant l'application du principe de « zéro artificialisation nette » (ZAN), l'AMF avait demandé début novembre, un report des échéances.

Aujourd'hui, l'AMF se félicite qu'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée au Logement, semble d'accord pour desserrer un calendrier jugé intenable par les élus locaux et régionaux pour réunir la conférence des SCOT et modifier les SRADDET.

Nouvelles instances: chiffres clés

David Lisnard, maire de Cannes (06), a été élu, le 17 novembre, président de l'AMF. Il a recueilli 62,34 % des 11 089 suffrages exprimés (soit 6 913 voix). Philippe Laurent, maire de Sceaux (92), a recueilli 37,66 % des suffrages exprimés, soit 4 176 voix. Pour la première fois le scrutin fut entièrement dématérialisé. Les 36 membres du Bureau de l'AMF étant élus au suffrage proportionnel selon la règle de la plus forte moyenne, le nouveau « B36 » comporte 23 élus de la liste « Union soutenue par François Baroin » présentée par David Lisnard, qui a obtenu 63,76 % des voix. Et 13 élus de la liste « Avec Philippe Laurent, une équipe au service de tous les maires », qui a obtenu 36,24 % des voix. Le Comité directeur comprend 63 élus pour la liste de David Lisnard, qui a obtenu 63,35 % des voix, et 37 élus pour celle de Philippe Laurent, qui a obtenu 36,65 % des voix.

Les publications du 103^e Congrès

ENQUÊTE AMF - CEVIPOF

LA FRANCE, SES MAIRES **ET SES TERRITOIRES**



Depuis 2018, le CEVIPOF, sous la direction de Martial Foucault. en partenariat avec l'AMF. a mis en place deux dispositifs d'enauêtes

pour interroger le fait municipal : une enquête auprès des maires en exercice répétée en 2018, 2019 et 2020 et une enquête auprès d'un échantillon de Français en 2019 et 2020. C'est à partir de ces cinq enquêtes qu'a été produite une note de synthèse, complétée par les résultats des élections municipales et le Répertoire national des élus. Il en ressort que la confiance des Français envers leur maire ne cesse de se maintenir à des niveaux élevés. Comparé au capital de confiance dont disposent les représentants, les maires et leurs équipes maintiennent une démocratie locale bâtie sur un lien de confiance. On peut y voir une forme de résistance tant le modèle de démocratie représentative est de plus en plus contesté. Le mouvement des Gilets jaunes en a constitué un point d'orque avec une demande de moins de verticalité et une opposition à un pouvoir trop centralisé. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW40972

INDICE DE PRIX 2020





L'indice de prix des dépenses communales, réalisé par La Banque Postale, en partenariat avec l'AMF, mesure l'inflation qui s'applique aux budgets des mairies en prenant en

compte les spécificités de la dépense publique communale.

À la fin du premier semestre 2021, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales hors frais financiers est sensiblement supérieure à celle de l'inflation hors tabac.

C'est avec un rythme en accélération et presque trois fois supérieur à l'inflation supportée par les consommateurs, que les communes doivent composer à la fin du premier semestre 2021. Cela se vérifie, quelle que soit la strate démographique observée, l'effet étant d'autant plus marqué que la taille démographique des communes est faible. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW40974

FINANCES

TERRITOIRES ET FINANCES



Cette 8e édition de Territoires et Finances, fruit du partenariat entre La Banque Postale, l'AMF et la Banque des Territoires, regroupe 9 fiches: sept consacrées aux communes en fonction de

leur strate démographique, une aux groupements à fiscalité propre et une aux communes nouvelles. Les budgets y sont analysés à travers quatre thèmes principaux : les dépenses, les recettes, le financement et la trésorerie. Une dernière partie est consacrée aux conséquences de la crise sanitaire à travers l'évolution en 2020 des recettes de prestations de services et des charges à caractère général. En effet, la crise sanitaire s'est fortement répercutée sur les budgets communaux et intercommunaux. On constate des hausses parfois très prononcées pour l'achat de petits équipements et les frais de nettoyage, deux postes révélateurs des charges liées à la lutte contre la pandémie. www.amf.asso.fr/réf. BW40977

ÉTUDE FINANCIÈRE DES **COMMUNES ET DES EPCI**



Cette enquête, réalisée en partenariat avec la Banque de Territoire, analyse l'impact de la crise sanitaire sur les équilibres financiers des communes et des intercommunalités en 2020. Cette

première année de mandat présente des caractéristiques financières inédites, communes et EPCI ont en effet concentré leur action sur le soutien aux populations. La crise sanitaire a eu un fort impact sur le fonctionnement des collectivités locales et des dépenses de fonctionnement supplémentaires ont été engagées pour faire face aux besoins des habitants et des entreprises. Malgré les difficultés rencontrées et le maintien de nouvelles normes sanitaires contraignantes, les collectivités interrogées ont fait part de leur volonté de poursuivre leur appui à la population et aux acteurs économiques et exprimé leur intention de prolonger leur soutien à la reprise et le maintien de leurs prévisions d'investissement. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW40975

ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



L'année 2020 a été marquée par le coup d'arrêt imposé par la crise sanitaire. Le début de l'année affiche une forte dégradation des économies, directement liée à la crise sanitaire et aux mesures de

restrictions. Celles-ci ont dans un premier temps été uniformes avant d'être adaptées à chaque territoire. Dans un environnement économique caractérisé par le poids important du secteur public, celui-ci a joué son rôle d'amortisseur économique et social.

Cette analyse dégage les principales tendances des comptes des années 2016 à 2020 des communes et des intercommunalités des cinq départements d'Outre-mer pour réaliser un état des lieux des grands équilibres financiers. L'analyse porte sur la période 2016-2020 et démontre que 2020 est une année inédite. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW40973

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

Les principales dispositions concernant le bloc communal

- Concernant la fiscalité, l'AMF a obtenu 100 M€ supplémentaires environ versés chaque année aux collectivités pour tenir compte des rôles supplémentaires de taxe d'habitation (TH) 2020 émis jusqu'en novembre 2021 dans le calcul de la compensation. De même, les exonérations de TFPB applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026 seront compensées intégralement pendant 10 ans. Par ailleurs, le taux de revalorisation forfaitaire en 2022 des bases des terrains, locaux d'habitation et industriels s'élève à 3,4 % (Ce taux ne s'applique pas aux locaux professionnels).
- Concernant les concours financiers de l'État, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale augmentent de 95 M€ chacune. La dotation « biodiversité » passe à 24,3 M€ (au lieu de 10 M€) mais une partie de cette augmentation est prélevée sur la DGF à hauteur de 4,3 M€. La DSIL de droit commun (hors abondement relance), dont le montant a été maintenu à 570 M€ depuis 2018, est abondée, à titre exceptionnel, de 337 M€ supplémentaires fléchés sur les CRTE. Les autorisations d'engagement de la DETR (1,046 Md€) et la DPV (150 M€) sont quant à elles reconduites. Enfin, le dispositif de compensation mis en place pour les régies est prolongé.
- Pour l'AMF, l'objectif du PLF 2022 devrait être le sou-

tien à l'autofinancement, principal levier de l'investissement. L'AMF a donc obtenu que la proposition de limitation du produit de l'IFER radioélectrique ne figure pas au PLF 2022.

L'AMF continue par ailleurs de demander la réintégration dans l'assiette du FCTVA des opérations d'acquisition et d'aménagement des terrains ainsi que la possibilité de supprimer l'exonération de TFPB applicable aux logements neufs, les communes ne pouvant plus limiter cette exonération en-deçà de 40 % depuis la suppression de la TH. L'AMF a aussi alerté sur les pertes de produits de CVAE dont la baisse est estimée à – 4,7 % en moyenne après une baisse de – 1,1 % en moyenne en 2021.

• Concernant la dotation élu local, l'AMF a rédigé et fait passer des amendements visant à augmenter les crédits de la dotation de 13,7 M€ afin que celle-ci soit élargie à l'ensemble des communes de moins de 1000 habitants (pour mémoire, la dotation est actuellement versée sous condition de potentiel financier, excluant de son bénéfice environ 3 000 communes). L'augmentation de la dotation a été adoptée par le Sénat en PLFR pour 2021 puis rejetée par l'Assemblée nationale. Mais ce sujet ne semble pas tout à fait fermé pour de prochains véhicules législatifs, au regard des propos du ministre déléqué Olivier Dussopt et des rapporteurs généraux des deux assemblées.

Formations de l'AMF

Le programme 2022 démarre le 14 janvier avec une formation à Guéret sur la revitalisation des centres-bourgs. Il se poursuivra à Paris le 31 janvier avec une formation aux fondamentaux de l'urbanisme puis en février sur la prise de parole en public et l'élaboration du budget communal. Par ailleurs, l'AMF propose une offre dédiée aux associations départementales de maires qui leur permet d'avoir accès à des modules de formation sur des thèmes majeurs de la gestion d'une collectivité. Ces formations sont mises en place à leur demande dans leur département. Voir www.amf.asso.fr Contact: formation@amf.asso.fr

Charte élagage **AMF/Orange**

Pour garantir la qualité des réseaux téléphoniques existants et permettre le déploiement de la fibre optique, l'AMF et Orange se sont accordés sur un modèle de charte sur l'élagage, proposé à la signature du maire ou du président d'EPCI par l'opérateur. Ce document, rendu public le 16 novembre 2021, insiste sur le rôle des élus, invités à informer et sensibiliser les habitants sur l'élagage des arbres à proximité des réseaux de télécommunications aériens. De son côté, Orange va désigner des « Correspondants Élagage » qui seront les interlocuteurs des élus.

L'application Intra-Muros

Le 16 novembre 2021, l'AMF officialisait son partenariat avec Intra-Muros. Ayant vocation à devenir l'application mobile de référence des collectivités, Intra-Muros permet à une commune de communiquer directement avec ses administrés en les informant sur son actualité, ses activités économiques, associatives et culturelles, ses services publics ou encore son patrimoine. Elle facilite aussi la démocratie participative et le recueil de signalements. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW41005

LOI VIGILANCE SANITAIRE DU 10 NOVEMBRE

RÉUNION DES ORGANES DÉLIBÉRANTS

Après une interruption du 1^{er} octobre au 10 novembre. les règles dérogatoires qui étaient applicables pour la tenue des organes délibérants sont de retour! La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10) les a rétablies jusqu'au 31 juillet 2022.

Les réunions des conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux, ainsi que les réunions de certaines instances comme les syndicats mixtes peuvent se tenir en tout lieu, pour permettre le respect des gestes barrières ; elles peuvent se tenir sans public ou avec un public restreint, ainsi qu'en visioconférence ; le quorum est fixé au tiers des membres présents ; et chaque élu peut disposer de deux pouvoirs.

Les élus doivent évidemment respecter l'ensemble des gestes barrières durant la tenue des réunions.

DÉCRYPTAGE DE LA LOI DE FINANCES **POUR FÉVRIER 2022**

RENCONTRE TECHNIQUE **DU 26 JANVIER 2022**

Pierre Breteau, maire de Saint-Grégoire, et Antoine Homé, maire de Wittenheim, tous deux co-présidents de la commission des Finances de l'AMF ont le plaisir de vous inviter à participer à la « rencontre technique sur la loi de finances pour 2022 » qui se tiendra le mercredi 26 janvier 2022 de 9h30 à 12h30. Cette rencontre en visio-conférence sera l'occasion de décrypter les principales dispositions de la loi de finances

Afin de vous joindre à cet évènement, merci de vous inscrire par mail à michelle.feutren@amf.asso.fr

Commissions de l'AMF

Le Bureau du 7 décembre a désigné, à l'unanimité, les coprésidents des 18 commissions permanentes de l'AMF. Pilotées par deux coprésidents, ces commissions analysent les projets de textes et conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions à soumettre au Bureau.

AFFAIRES SOCIALES

Luc Carvounas, maire d'Alfortville (94) Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne (42), vice-président

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Prés (45), vice-président

Christian Métairie, maire d'Arcueil (94), vice-président

FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

Pierre Breteau, maire de Saint-Grégoire (35), vice-président

Antoine Homé, maire de Wittenheim (68), vice-président

AMÉNAGEMENT, URBANISME, HABITAT, LOGEMENT

Constance de Pélichy, maire de La Ferté-Saint-Aubin (41) Sylvain Robert, maire de Lens (62)

POLITIQUE DE LA VILLE ET COHÉSION SOCIALE

Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes (78) Hélène Geoffroy, maire de Vaulx-en-Velin (69)

TRANSPORTS, MOBILITÉ, VOIRIE

Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay (45)
Sylvain Laval, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME, COMMERCE

Alain Chrétien, maire de Vesoul (70), vice-président **Pierre-Alain Roiron**, maire de Langeais (37)

NUMÉRIQUE

Patrick Molinoz, maire de Venarey-lès-Laumes (21), vice-président

Michel Sauvade, maire de Marsac-en-Livradois (63)

TERRITOIRES RURAUX

Cécile Gallien, maire de Vorey (43), vice-présidente **Karine Gloanec-Maurin,** présidente de la communauté de communes des Collines du Perche (41)

ÉDUCATION

Delphine Labails, maire de Périgueux (24), viceprésidente

Frédéric Leturque, maire d'Arras (62), vice-président

CULTURE ET PATRIMOINE

Florence Portelli, maire de Taverny (95), vice-présidente Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors (46)

FLIROPE

Thibaut Guignard, maire de Plœuc-L'Hermitage (22) Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72), viceprésident

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET RESSOURCES HUMAINES

Jean-Pierre Bosino, maire de Montataire (60) Murielle Fabre, maire de Lampertheim (67), secrétairegénérale

INTERCOMMUNALITÉ

Stéphanie Guiraud-Chaumeil, maire d'Albi (81) André Laignel, maire d'Issoudun (36), premier viceprésident délégué

SANTÉ

Véronique Besse, maire de Les Herbiers (85) **Frédéric Chéreau**, maire de Douai (59), vice-président

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET SÉCURITÉ

Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy (95), Frédéric Masquelier, maire de Saint-Raphaël (83),

COMITÉ LÉGISLATIF

Guy Geoffroy, maire de Combs-la-Ville (77), viceprésident Co-présidence à désigner

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Karl Olive, maire de Poissy (78), vice-président Co-présidence à désigner

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 396 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. **Crédits photographiques :** © Ville de Cannes, p. 1 © Arnaud Février pour l'AMF, p. 1; © AdobeStock p. 3.



LE MAGAZINE. AU SOMMAIRE DU N° 396 DE DÉCEMBRE 2021

Enjeu. Comment réduire les normes ?

Pratique. Élections : les nouvelles mesures applicables en 2022. **Juridique.** La loi du 25 novembre 2021 sur la sécurité civile. **Votre mandat.** Le maire officier de police judiciaire.

Association des Maires de France

Nouvelle direction de

BUREAU EXÉCUTIF

David Lisnard, maire de Cannes (06), président

André Laignel, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué

Murielle Fabre, maire de Lampertheim (67), secrétaire générale

François Deluga, maire du Teich (33), trésorier général

Philippe Laurent, maire de Sceaux (92), 2e vice-président

Guy Geoffroy, maire de Combs-la-Ville (77), vice-président

Jacqueline Belhomme, maire de Malakoff (92) Catherine Vautrin, présidente du Grand-Reims (51)

Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne (42), vice-président

VICE-PRÉSIDENTES ET VICE-PRÉSIDENTS

Catherine Lhéritier, maire de Valloire-sur-Cisse (41)

Nicolas Daragon, maire de Valence (26) Guillaume Guérin, président de la communauté urbaine de Limoges métropole (87) Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis (93)

Michaël Delafosse, maire de Montpellier (34) Gilles Leproust, maire d'Allonnes (72) Caroline Cayeux, maire de Beauvais (60)

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

Joël Balandraud, maire de Evron (53) Isabelle Le Callennec, maire de Vitré (35) Thierry Repentin, maire de Chambéry (73) Joseph Ségura, maire de Saint-Laurent-du-Var (06)

TRÉSORIER GÉNÉRAL ADJOINT

Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau (77)

